

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.  
 DU 20 NOVEMBRE 2023**

**13-2023 : CONVENTION PARTENARIALE ENTRE LE CCAS DE ST BONNET DE MURE ET LE CCAS DE ST LAURENT DE MURE 6 SEMAINE BLEUE – SAMEDI 7 OCTOBRE 2023 - FRAIS 230€**

Nombre de conseillers en exercice	13
De présents	8
De votants	11

L'an deux mille vingt-trois, le 20 Novembre à 18 h 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint Bonnet de Mure, étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Danièle SANTESTEBAN, Vice-Présidente.

**Présents** : Ms. : Olivier SUSINI - Alain STEPHAN - Georges LAJARA  
 Mmes : Danièle SANTESTEBAN - Josiane CHABERT – Hélène HEGOBURU - Renée ALIBERT – Nadia OULD CHEIKH

Date de la convocation :  
 14/11/2023

**Absent excusé** : Jean-Pierre JOURDAIN - Martine PINTON

**Résultat du vote** :  
 Pour : 11  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

**Pouvoirs** :  
 Christiane GOULLET à Danièle SANTESTEBAN  
 Audrey SAUNIER à Josiane CHABERT  
 Francine Cluzel à Georges LAJARA

Monsieur Olivier SUSINI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame SANTESTEBAN Danièle - Vice-Présidente ouvre la séance à 18 h 00, le quorum étant atteint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Débat d'orientation du 30 janvier 2023,

La Semaine Bleue est une manifestation annuelle organisée en France pour les personnes âgées.

Elle a pour but de valoriser leur place dans la société et de favoriser les échanges intergénérationnels. Elle offre un ensemble d'activités ludiques, culturelles, sportives ou encore de loisirs pour les seniors de toutes les villes de France. C'est un moment privilégié pour les personnes âgées de se divertir et de tisser des liens avec d'autres membres de leur communauté.

Il est convenu de renouveler le partenariat pour la semaine bleue 2023 entre les communes ST Bonnet de Mure et St Laurent de Mure. Elles mettront en communs les animations, ateliers, spectacles et coordonnerons ensemble, l'organisation, les inscriptions et la diffusion du programme.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1<sup>er</sup> :

Le samedi 7 octobre 2023 étant la clôture de la semaine pour les deux communes, la prise en charge des frais est partagée.

Il est acté la plantation d'un arbre sur le site du SIM, et de sa pancarte.

Article 2 :

Les bons de commandes et le paiement des factures aux fournisseurs sont effectués par le CCAS de Saint Bonnet de Mure.

Un titre est émis au CCAS de St Laurent de Mure pour la somme de 230€ correspondant à l'animation commune du samedi 7 octobre 2023.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- D'approuver le partenariat entre le CCAS de St Bonnet de Mure et le CCAS de St Laurent de Mure tel qu'il est formalisé dans la convention à signer annexée,
- D'autoriser le CCAS de St Bonnet de Mure à émettre le titre au CCAS de St Laurent de Mure

**Le Conseil d'Administration, après en avoir discuté et délibéré,**

- **Approuve le partenariat entre le CCAS de St Bonnet de Mure et le CCAS de St Laurent de Mure tel qu'il est formalisé dans la convention à signer annexée,**
- **Autorise le CCAS de St Bonnet de Mure à émettre le titre au CCAS de St Laurent de Mure**

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS AN SUSDITS.**

**ONT SIGNES AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.**

**Pour copie certifié conforme le 21 novembre 2023**

**Je soussigné Jean-Pierre JOURDAIN, Président du Centre Communal d'Action Sociale, le caractère exécutoire de cette délibération.**

**Qui a été transmise à Monsieur le Préfet du Rhône**

**Danièle SANTESTEBAN,  
Vice-Présidente du CCAS**